

Livret d'accueil des familles



Ecole primaire de Vasles
11 Grand'Rue
Téléphone : 05.49.69.97.78
Mail : ce.0790570R@ac-poitiers.fr

Introduction

Votre enfant va rentrer pour la première fois à l'école primaire publique de Vasles.

En tant que parent, vous participez à la réussite scolaire de votre enfant. Vous êtes un membre de la communauté éducative et à ce titre, vos compétences dans l'éducation de votre enfant sont complémentaires à celles des professionnels de l'éducation.

Ainsi, votre enfant prend conscience de l'importance que vous accordez à sa scolarité.

Dans ce livret, vous trouverez les informations pratiques concernant l'école, l'équipe éducative et les temps périscolaires.

Extrait du code de l'éducation sur la fréquentation et l'obligation scolaire.

L'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans

Le droit de l'enfant à l'instruction a pour objet de lui garantir, d'une part, l'acquisition des instruments fondamentaux du savoir, des connaissances de base, des éléments de la culture générale [et, selon les choix, de la formation professionnelle et technique] et, d'autre part, l'éducation lui permettant de développer sa personnalité, son sens moral et son esprit critique, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, de partager les valeurs de la République et d'exercer sa citoyenneté.

Lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les personnes responsables doivent, sans délai, faire connaître au directeur ou à la directrice de l'établissement d'enseignement les motifs de cette absence.

Dispositions particulières aux enfants d'âge préélémentaire.

Dans les classes enfantines ou les écoles maternelles, les enfants peuvent être accueillis dès l'âge de deux ans révolus dans des conditions éducatives et pédagogiques adaptées à leur âge visant leur développement moteur, sensoriel et cognitif, précisées par le ministre chargé de l'éducation nationale. Cet accueil donne lieu à un dialogue avec les familles. Il est organisé en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne et dans les régions d'outre-mer.

Présentation de l'école

RPI Vasles/Ménigoute/Les Châteliers

L'école de Vasles est organisée en regroupement pédagogique les écoles de Ménigoute et Les Châteliers

Chaque année, selon les effectifs, la répartition des élèves au sein de chaque classe peut varier.

Jusqu'à présent, les enfants des sections maternelles sont accueillis dans l'école du lieu de résidence de leur parent.

Il en va de même pour les élèves scolarisés en CP et CE1.

Puis, les CE2, CM1 et CM2 sont accueillis à Ménigoute, pour permettre une liaison avec le collège.

Pour l'année 2024/2025, sur l'école de Vasles, la répartition était la suivante :

- une classe maternelle de PS / MS / GS
- une classe de CP/CE1

Cette répartition est décidée par le conseil des maîtres et présentée lors du dernier conseil d'école.

Horaires

	Lundi Jeudi	Mardi Vendredi	Mercredi
Matin*	9h00 – 12h15		9h00 – 12h00
après- midi*	13h45 - 15h00	13h45 - 16h30	/

*L'accueil des élèves se fait 10 minutes avant le début de la classe.

Avec la mise en place des nouveaux rythmes depuis la rentrée 2013, des APS (activités périscolaires) sont proposées par l'intercommunalité Parthenay-Gâtine et encadrées par des animateurs.

Ces temps périscolaires se déroulent de 15h00 à 16h30 les lundis et jeudis, à la suite de la sortie des classes.

Ces APS sont gratuites et non obligatoires.

Présentation de l'équipe 2024-2025

L'équipe enseignante

BELLOT Charlotte : classe maternelle
en charge de la direction administrative (12 journées de
décharge dans l'année).

VANDIER Virginie : classe CP/CE1

ATSEM

TOUZOT Stéphanie

Relation familles/école

Les parents bénéficient d'informations concernant la scolarité de leur enfant (comportement, apprentissages, activités organisées, projet d'école, projets de classes...) via les moyens de communication disponibles : cahier de liaison, mail de l'école ce.0790570R@ac-poitiers.fr , Livret Scolaire Unique à partir du CP ou livret de compétences en maternelle, rencontres individuelles ou réunions collectives...

Une réunion de rentrée est organisée dans la quinzaine suivant la rentrée.

Les parents ont également un droit de vote et de représentation au sein des conseils d'école.

Les élections des représentants des parents d'élèves se tiennent normalement mi octobre.

Les représentants des parents d'élèves siègent au conseil d'école. Ils facilitent les relations entre les parents d'élèves et les différents acteurs de l'école : équipe enseignante, communauté de communes. Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier.

Présentation des temps périscolaires

Les temps de garderie et d'APS sont de la compétence de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine. Votre enfant doit posséder une Carte de Vie Quotidienne permettant son inscription journalière aux temps auxquels il participe.

scolaire@cc-parthenay-gatine.fr

05 49 71 08 94

- La garderie (dernière salle de la cour élémentaire) 05.49.69.97.78

Elle fonctionne :

-le matin de 7h30 à 8h50,

-le soir de 16h30 à 18h30

Les documents d'inscription sont fournis le premier jour de la rentrée dans le cahier de liaison de votre enfant.

Pour le soir, le goûter est à fournir par la famille.

- APS (activités périscolaire)

Les APS se déroulent de 15h à 16h30 les lundis et jeudis sur l'école.

- La cantine

La restauration est de la compétence de la mairie : 05.49.69.91.34

La restauration est assurée par l'EPADH de Vasles dans la salle sous le cinéma.

Les enfants sont pris en charge à 12h15 à l'école par les personnels de la mairie.

- Le centre de loisirs

Le CSC des Forges prend en charge les enfants les mercredis après-midi.

Les inscriptions se font jusqu'au lundi 12h précédent le mercredi de la prise en charge.

alsh.paysmenigoutais@csc79.org

05.49.69.93.13

Préparer la rentrée

Rentrée 2025

Lundi 01 septembre 2025 à 9h (accueil 8h50)

Réunion d'informations dans les 15 jours qui suivent la rentrée.

Fournitures pour les enfants de maternelle

Tout ce qui est fourni doit être **marqué au nom de votre enfant**.

Voici la liste de fournitures dont votre enfant aura besoin au jour de la rentrée :

-un porte vue 80 vues A4 avec pochette transparente sur la couverture



-deux boîtes de mouchoirs,

-un gobelet rigide,

-une blouse pour les activités d'arts visuels,

-un change complet (slip, chaussettes, pantalon, t-shirt, pull) rangé dans un sac différent du sac d'école et qui restera au porte manteau de votre enfant,

-pour les petits et moyens, une couverture pour la sieste et un drap housse 60x120cm

-le doudou et/ou la tétine pour la sieste

-un grand sac cabas (pour faire passer les travaux à chaque période et le couchage)

Fournitures pour les enfants de la classe élémentaire

La liste sera fournie fin juin.

Préparer la rentrée



La séparation est difficile.

C'est Normal !

Vous devez expliquer à votre enfant que vous allez revenir, comme tous les jours. Si votre enfant est inquiet, confiez-le-nous avec le sourire et ne vous attardez pas.



Mon enfant ne fait pas de sieste.

La journée à l'école demande beaucoup d'efforts à votre enfant, la sieste est donc nécessaire. Un réveil échelonné est mis en place pour respecter le rythme de chacun.



Mon enfant est malade.

Pour fréquenter l'école, un enfant doit être en bonne santé. Un enfant malade reste à la maison.



Je veux visiter l'école.

Une visite de la classe sera organisée en juin. L'enseignante prendra contact avec vous pour fixer un rendez-vous.

